

## Examen AC Transport léger de marchandises



**Durée de la formation :** 3 heures

**Type de formation :** Perfectionnement

**Référence :** ACVL06

### **Description de la formation**

**Objectif :**

Passer l'examen pour l'obtention de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises;

**Programme :**

**Examen**

1ère épreuve : Questionnaires de 50 QCM

2ième épreuve : Questions et exercices exigeant une réponse rédigée

**Validation :**

Attestation de participation à l'examen avec mention des notes obtenues aux différentes épreuves de l'examen En cas d'échec à l'examen : Attestation de suivi de la formation permettant de se présenter à nouveau à l'examen (dispense de formation)

**Pré-requis :**

Personne ayant échoué à l'examen de l'attestation de capacité professionnelle routier léger de marchandises et souhaitant exercer les professions de transporteur public routier de marchandises ou de déménagement ou de loueur de véhicules industriels avec conducteur destinés au transport de marchandises au moyen exclusivement de véhicules d'un poids maximal autorisé n'excédant par 3,5 tonnes